



Rapport des juges principaux

Nom de l'hippodrome	Rideau Carleton	Ottawa			
Date	Dimanche 15 juillet 2018	Heure de départ	18 h 30		
Conditions météorologiques	Course 1 - 10 : Dégagé (Temp : 31 °C)				
État de la piste	Courses 1 - 10 : Rapide (Variante 0 s)				
Nombre de courses	10	Nombre de course de qualification	2 BF	Nombre total d'inscriptions	73/75
Paris mutuels	189 563 \$				
Contact Vétérinaire	Réunion de paddock	Réunion d'entretien de piste	Visite de l'enquêteur	Rapport du juge principal sortant	

Juge principal	Juge associé	Juge associé
Weber, Mike	Coles, Sharla	Frenette, Ben

Rapport sur les courses de la journée :

(Accidents, réclamations, amendes et/ou suspensions, objections et/ou disqualifications, remboursements et tout autre incident pertinent)...

Bureau:

- L'entraîneur Gary McDonald est allé rejoindre les juges dans leur bureau pour l'examen de MUSSELSFRMBRUSSELS du 1^{er} juillet. La vidéo du 8 juillet n'a pas été disponible pour ce soir (on lui fera parvenir une copie dans le paddock).

Courses :

- La parade préalable à la course a été raccourcie à cause de la chaleur.
1. Rien à signaler.
 2. Rien à signaler.
 3. Le conducteur du #7 ROSE RUN RANGER, Darcy Clancy, sera en examen dans le bureau des juges en lien avec sa stimulation dans la dernière ligne droite contre les directives de la CAJO la 22.23.03 (a & b) (la main au-dessus de la tête dépassant 90° relativement à la piste). Rien à signaler.
 4. Le conducteur du #5 SMALLTOWN TERROR, James Bailey, sera en examen dans le bureau des commissaires en lien avec sa stimulation dans la dernière

ligne droite contre les directives de la CAJO la 22.23.03 (a & b) (la main dépassant 90° relativement à la piste) et la 22.23.02 (a & b) (visiblement n'est pas en désaccord et ne semble pas répondre). Rien à signaler.

5. Rien à signaler.
6. Rien à signaler.
7. Rien à signaler.
8. Le conducteur du #4 ZINGERS LAUGH, Brett MacDonald, sera en examen dans le bureau des commissaires en lien avec sa stimulation dans la dernière ligne droite contre les directives 22.23.01 (a & b) (action excessive à tort et à travers) de la CAJO, 22.23.03 (b) (fouet dépassant 90° relativement à la piste) et la 22.23.04 (c) (les conducteurs doivent garder leurs mains en dessus de leurs têtes). Rien à signaler.
9. Rien à signaler.
10. Nouvel alcootest pour les conducteurs de cette course. Rien à signaler.

Réclamations : Aucune.